

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**

**Présents :** MMS ALLALA GREGOIRE GRUCKER LOUIS PIERRE PYTHON SONREL VILLAUME DARGENT

MMES AUBURTIN CARPENTIER CARRASCO LEROY LEGRAS MOUCHOT OHNET SAINT-DIZIER SCHLERET VILLAUME

**Excusé(e)s et représenté(e)s :**

Mme CARPENTIER représentée par Mme VILLAUME jusqu'à 19h15

M. DUJARDIN représenté par M. VILLAUME

M. GESQUIERE représenté par M. PYTHON

M. LARIDANT représenté par M. PIERRE

M. IRDEL représenté par M. DARGENT

**Elus : 23**

**Votants : 23**

Secrétaire de Séance : Nelly SCHLERET.

**AFFAIRES GENERALES**

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2023**

- *Approuvé à l'unanimité*

- **Convention pluriannuelle Feux d'artifice avec Blainville**

Il s'agit d'acter que les dépenses engagées par la commune de Damelevières pour la prestation pyrotechnique et la sonorisation seront prises en charge à parts égales par les deux communes à partir de la fête nationale de l'année 2024 et pour les 5 prochaines années.

- *Approuvé à l'unanimité*

- **Convention de mutualisation de la mission d'assistant de prévention commune- SIS - CCAS.**

Il s'agit de mutualiser les compétences de l'assistant de prévention de la commune avec le SIS et le CCAS afin que chaque structure puisse bénéficier de cette mission. L'assistant de prévention sera chargé de suivre les mises à jour des documents uniques des 3 structures.

La commune de Damelevières prend en charge la formation et le temps de travail de cet agent dédié à sa mission. Les conditions d'emploi de l'agent concerné ne sont donc pas impactées.

Le SIS et le CCAS s'engagent à désigner un élu référent ainsi qu'un ou plusieurs agents référents, interlocuteurs privilégiés de l'assistant de prévention au sein de la structure, et à mettre à disposition de l'assistante de prévention tous les accès et documents nécessaires à la bonne réalisation de sa mission.

- *Approuvé à l'unanimité*

## FINANCES :

- **Décision modificative du budget du Chalet de Bussang**

Mme L'adjointe au maire en charge des finances et des affaires générales informe le conseil que la qualité des réservations reçues cette année a permis de dégager des recettes supplémentaires, qui permettent de modifier le budget comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
60623 (011) : Alimentation	2500	752 (75) : Revenus des immeubles	18500
615228 (011) : autres bâtiments	5000		
6413 (012) : Personnel non titulaire	11000		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>18500</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>18500</b>

➤ *Approuvé à l'unanimité*

- **Cautionnement de prêt de la Résidence Autonomie**

La commune se porte caution à 100% du prêt contracté par la Résidence, de 20 000€ sur 5 ans à un taux fixe de 4.25% pour la réalisation de travaux dans la chambre froide.

➤ *Approuvé à l'unanimité*

- **Subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2023 :**

Mme L'adjointe au maire en charge des finances et des affaires générales présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2023.

En 2022, six associations n'ont pas perçues leur subvention. Il est rappelé qu'une invitation à l'AG, un rapport moral et un rapport financier sont demandés pour tout versement de subvention. Une nouvelle association nous a sollicité mais sa demande a été étudiée dans le cadre du budget participatif.

La commission propose de passer de 480 à 500 euros le montant de la subvention des associations caritatives, à savoir le Secours catholique, l'ADMR et les Restos du Cœur. Concernant cette dernière association, les dons sous forme de bons alimentaires sont divisés en deux entre l'antenne de Lunéville et celle de Rosières aux salines.

Proposition de subventions de fonctionnement 2023 :

	2023
Omnisport ACBD	29 200,00 €
Secours Catholique	500,00 €
ADMR	500,00 €
Parents d'élèves FCPE	410,00 €
Restos du Cœur	500,00 €
Association des Locataires ICF	410,00 €
Don du Sang	720,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 450,00 €
Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers	950,00 €
CGT	635,00 €
CSF	635,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 710,00 €</b>
Club automobile Blainville/Damelevières	730,00 €
Ecurie du Saulcy	760,00 €
La Blainvilloise	730,00 €
Assoc kayak	730,00 €
Damelevières Gym	760,00 €
Aikido	760,00 €
Le Club Vosgien	760,00 €
Expression Danse	330,00 €
Danse Kalinkart	730,00 €
Les baskets solidaires	330,00 €
ASSP Plongée	150,00 €
UNSS	730,00 €
Ecole de Judo	1 650,00 €
Macadam Cow boy	3 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 250,00 €</b>
AMFC	3 320,00 €
DAMJ	5 400,00 €
CSF Alphabétisation	460,00 €
Les Libellules	2 700,00 €
Club Bon Accueil Belotte	655,00 €
Club Dam'Loisirs Tarots	655,00 €
APAFS	150,00 €
Amitié partage	150,00 €
Amitié Marocaine	150,00 €
FGRCF	150,00 €
La Grange Motors	150,00 €
Passerelle	150,00 €
Amis tout court ATC	150,00 €
A.J.H.P.S	150,00 €
Cani loisirs	150,00 €
Natura Passion	330,00 €
Carache Lunévilloise	330,00 €
Cercle Philatélique	235,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 435,00 €</b>
ACPG - AMC - FNACA - FNDIRP - Médailleurs Militaires - Souvenir Français	Six associations
	220,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 320,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT</b>	<b>66 915,00 €</b>

- 3 élus ne prennent pas part au vote : Sylvie VILLAUME, membre du bureau des Baskets Solidaires, Dominique LOUIS, membre du bureau de Natura Passion, Yannick GRUCKER, président des Libellules.
- Approuvé à 18 voix pour et 2 voix contre (MM. Dargent et Irdel).

- **Tarifs chalet à Bussang :**

Mme L'adjointe au maire en charge des finances et des affaires générales informe le conseil que le taux d'occupation du chalet est correct pour la fin d'année et nous avons quelques options en cours sur le début 2024. Cependant, l'effet COVID est passé et les locations lointaines sont préférées. Un site internet dédié est en cours de création et sera mis en ligne courant octobre.

Outre les travaux d'entretien courant, l'excédent budgétaire de 30000 euros nous permet de terminer de changer toutes les fenêtres. La commission propose d'allouer un budget d'environ 4000 euros à la décoration, à savoir, l'achat de canapé, de voilage et tissus pour recouvrir les coussins, de couvertures microfibre...

M. le Maire salue le travail réalisé par l'agente de la commune présente sur place aux côtés de Mme L'adjointe en charge des finances et des affaires générales. Sans cette présence active et réactive sur place, le chalet de la ville ne pourrait pas s'autofinancer comme c'est le cas aujourd'hui. C'est un très beau travail qui est réalisé depuis plusieurs années dans ce sens.

La commission propose à l'unanimité, d'augmenter les tarifs des pensions et demi-pensions. Les autres tarifs restent inchangés

<b>Tarifs par personne</b>	Pension complète adulte	47.00 €
	Pension complète Enfant -12 ans	35.50 €
	1/2 pension adulte	38.00 €
	1/2 pension enfant -12 ans	27.50 €
	Repas adulte	15.00 €
	Repas enfants -12 ans	11.00 €

Gestion libre	24.00 €
Gestion libre jour/ nuitée nette	15.00 €

**Gratuité pour les enfants de moins de 2 ans**

Punch en litre	16.00 €
Whisky - Amer	3.50 €
Jus de fruits	3.00 €
Vin rouge - rosé	12.00 €
Vin supérieur	14.00 €
Vin blanc	13.00 €
Vin pichet 75 cl	7.00 €
Bière 75 cl	7.00 €
Crémant	15.00 €
Grand café, infusion, thé	1.80 €

Location draps	7.00 €
Carte postale	1.00 €

Les charges locatives passent à 14 euros.

- Approuvé à l'unanimité

- **Projet de rénovation du bâtiment périscolaire : mise à jour plan de financement**

Mme l'adjointe à l'enfance et la jeunesse rappelle le projet de lancer la rénovation des locaux d'accueil périscolaire et extrascolaire « Les Ptitis loups ».

Les objectifs de ce projet de rénovation sont de quatre ordres :

**1. Hygiène et sécurité des enfants :**

Par le renouvellement complet du mobilier de la restauration scolaire, par l'ouverture des espaces pour une meilleure visibilité sur les enfants, et la mise en place d'une alarme incendie et d'un sas d'entrée pour les parents et visiteurs.

**2. La santé et la sécurité des agents :**

Suite à un audit du centre de gestion sur l'ergonomie des postes de travail, des améliorations dans les outils et manières de travailler doivent être apportées pour préserver la santé des agents encadrant les enfants, par le mobilier et la luminosité par exemple.

**3. La qualité pédagogique d'accueil :**

La création d'espaces plus ouverts et lumineux, adaptés à chaque âge et modulables grâce à du mobilier adapté et la création d'une cuisine pédagogique ouverte permettront de proposer des activités renouvelées aux enfants.

**4. L'optimisation dans la gestion des moyens de l'accueil**

En mettant en place des outils de gestion des allers et venues des personnes extérieures, et améliorant les conditions de travail des agents, il s'agit de leur permettre de mieux se concentrer sur leur présence avec les enfants.

Nature des travaux envisagés :

**OPTIMISER :**

- Transformer un actuel bureau et couloir en un grand espace pour les petits, plus lumineux en élargissant les ouvertures et en supprimant des cloisons
- Réserver les 2 salles actuelles aux plus grands, avec :
  - Une entrée dédiée (à créer) afin de ne pas gêner les plus petits
  - une nouvelle cuisine à vocation pédagogique avec plan de travail mobile adaptable petits / grands
  - une petite salle dédiée aux activités calmes
  - un petit préau de liaison entre le bâtiment et le gymnase pour faciliter les transitions entre les temps de jeux

**SECURISER :**

- Mettre aux normes le mobilier de restauration scolaire
- Créer un système de gestion à distance de l'entrée des parents et un sas à l'entrée avec rangements des manteaux et sacs des maternelles
- Transformer la petite cuisine en local technique de ménage et chaufferie, permettant de sécuriser les produits de nettoyage, le matériel technique et la chaudière

**ILLUMINER :**

- Repeindre l'ensemble pour un espace plus chaleureux et accueillant.
- Réfection du plafond (dalles) et de l'éclairage en LED
- Renouveler le mobilier des espaces d'activité.

Il est proposé de solliciter les partenaires pour une subvention à hauteur de 60% par la CAF et de 20% par la DETR selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
<i>Travaux :</i>				
Cloisons et ouvertures de fenêtres	4 680,00 €	CAF Plan mercredi	60%	64 087,21 €
Huisseries salles	14 219,00 €	ETAT :	20%	21 362,40 €
		DETR 20%		
Création entrée /salle des grands: porte extérieure	3 000,00 €			

Création entrée /salle des grands: porte intérieure	308,35 €			
Réfection plafond entrée 12m² salle des grands	894,28 €			
Chaudière sécurisée	6 352,68 €			
Changement dalles plafonds	1 045,69 €	Autofinancement	20%	21 362,40 €
peinture	1 134,61 €			
éclairage LED	1 370,65 €			
changement WC handicapés	316,07 €			
<i>Mobilier :</i>				
Mobilier cantine et accueil ALSH	64 348,66 €			
Lave linge	574,16 €			
<i>Coût aménagement:</i>				
Aménagement cuisine pédagogique	5 904,78 €			
<i>Equipement matériel, informatisation :</i>				
Matériel informatique adapté/ étude ergonomique	273,08 €			
Ecran tactile de pointage par les familles	2 390,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>106 812,01 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>106 812,01 €</b>

➤ *Approuvé à l'unanimité*

- **Avancée des travaux Rue Sainte Libaire : point d'information.**

M. VILLAUME, Adjoint à l'urbanisme, informe le conseil du bon avancement des travaux sur la rue Ste Libaire, les travaux devant être terminés en avance par rapport à la date prévue, soit pour la 3eme semaine de septembre. Les aménagements sont bien faits, avec une étude de circulation qui permet dans l'opération de modifier l'ensemble des panneaux du secteur. M. Villaume tient à remercier vivement de leur soutien actif les deux conseillers qui participent au suivi de chantier, Dominique LOUIS et Thomas PIERRE. La prochaine commission urbanisme se déroulera sur le terrain avec une visite de cette fin de chantier.

Des désagréments malheureusement à déplorer pour les entreprises allocataires des marchés, qui ont subi de la part de certains riverains des comportements inacceptables, avec notamment des atteintes aux biens des entreprises. M. le Maire insiste sur le caractère intolérable des comportements de plusieurs riverains, y compris avec les ouvriers sur les chantiers qui ne sont là que pour faire leur travail. Rien ne peut justifier de tels comportements.

➤ *Approuvé à l'unanimité*

<b>ENVIRONNEMENT</b>
----------------------

- Convention de subvention du CD54 pour le projet d'aménagement de la zone de loisirs / partie voie douce :

Il s'agit d'acter les conditions de la subvention du CD54 au titre du soutien à la voie douce à hauteur de 50 208€.

➤ *Approuvé à l'unanimité*

<b>ENFANCE ET JEUNESSE</b>
----------------------------

- **Bilan des accueils de loisirs été**

Un bilan de l'été très positif avec des objectifs atteints. Via la création d'une passerelle CM2-5eme, la fréquentation des accueils de loisirs a fortement augmenté sur cette tranche d'âge. Le séjour des plus grands ados a également été remplis en quelques jours.

Concernant les enfants, la relocalisation de l'accueil sur la zone de loisirs (stade de foot, salle Jean Ferrat), les retours enfants, parents et agents sont très bons. A refaire donc l'été prochain.

Une coordination avait été mise en place au printemps pour assurer une préparation de cet été en bonne coordination entre les différents services de la ville – animation, technique, festivités, bassin, résidence autonomie.

Parmi les points d'amélioration remontés : l'accès WC à Jean Ferrat, la mise en place d'un bureau pour la direction sur place.

Malgré la météo défavorable, l'accueil a été de qualité, notamment grâce au soutien des associations de la zone et du comité des fêtes, qui ont permis de diversifier les activités. Une sortie commune aux ados et aux enfants a été mise en place fin juillet pour profiter d'une journée à l'extérieur.

Deux animations intéressantes sur l'été avec une soirée Talent des jeunes invitant les parents à regarder des vidéos réalisées par leurs enfants, et une journée de jeux intervillages en lien avec le CDOS courant août.

- **Modification de l'organigramme du pôle enfance jeunesse : voir en annexe.**

L'organisation de la collectivité s'appuie sur une organisation des services qui doit répondre aux exigences des services rendus à la population et au développement du territoire. Cette organisation se traduit par un organigramme, outil indispensable à la déclinaison du projet politique de la municipalité.

Cet outil permet d'avoir une vue d'ensemble des relations hiérarchiques et fonctionnelles, aussi bien en interne qu'en externe. Il permet de garantir aux agents l'information nécessaire à leur bon positionnement et à leur évolution au sein de la collectivité.

Mme l'adjointe en charge de l'enfance et la jeunesse rappelle au conseil qu'en 2019-2020 la ville a été accompagnée par le centre de gestion via une étude organisationnelle en vue de faire évoluer la structuration des services municipaux. Cette étude a permis de nombreuses avancées depuis 3 ans et un premier organigramme déjà amélioré il y a un an.

Dans la même optique depuis janvier le CDG accompagne à nouveau la collectivité sur plus précisément les différents services en charge des enfants et adolescents. Parmi les premières conclusions qui en sont tirées se trouve le besoin de mettre en cohérence l'organisation des services avec le projet politique de la collectivité en matière d'enfance et de jeunesse.

En effet, la municipalité fait de l'enfance et la jeunesse un axe fort de son engagement, avec comme orientation politiques centrale de mettre le bien-être et la participation des enfants et des jeunes au cœur des projets.

Cela se traduit dans la réorganisation des services enfance-jeunesse par les lignes directrices suivantes :

Suivre la vie de l'enfant de manière cohérente entre le scolaire et le périscolaire d'une part, et entre l'accueil vacance des enfants et des adolescents d'autre part,

Améliorer le service rendu, en formant les agents et en décloisonnant les services

Mutualiser les compétences présentes au sein des services.

Il en ressort une réorganisation en 2 services :

un service « vie scolaire et périscolaire » réunissant les agents intervenant dans les écoles et dans les services périscolaires, mercredis inclus.

Un service « accueils de loisirs et activités extrascolaires » réunissant l'organisation des accueils de loisirs Ptits loups et Foyer des jeunes.

M. le Maire présente l'organigramme qui découle de cette réflexion.

➤ *Approuvé à l'unanimité*

- **Convention avec la Résidence autonomie pour la fourniture des repas**

Il s'agit d'acter formellement la fourniture des repas entre la résidence autonomie André Claudel et la commune de Damelevières organisatrice du service d'accueil périscolaire et des accueil collectifs de mineurs « Les Ptits Loups » et du Foyer des Jeunes.

Cette convention est demandée par l'Union Européenne en vue d'une demande de subvention en soutien à l'achat de produits locaux.

➤ *Approuvé à l'unanimité*

- **Acceptation don au Foyer des Jeunes :**

L'association Les Baskets Solidaires, a effectué un don de 1500€ à destination du Foyer des Jeunes et visant à participer aux projets en faveur de l'accueil des adolescents. L'acceptation de ce don est soumise à délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal statue, par délibération, sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune (article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales) en considérant que les conditions posées à ce don par l'association sont les suivantes : bénéficier aux actions **sportives** portées par le Foyer des jeunes en direction des adolescents du territoire.

M. le Maire tient à remercier l'association Les Baskets Solidaires pour son dynamisme et sa générosité.

➤ *Approuvé à l'unanimité*

- **Autorisation de recrutement de vacataires**

Il s'agit de pouvoir recruter avec réactivité des vacataires pour des missions de très courte durée pour des remplacements ponctuels aux services périscolaire et/ou extrascolaire.

Madame l'adjointe en charge de l'enfance et la jeunesse indique qu'il est nécessaire d'avoir recours à des vacataire(s) de manière ponctuelle, en particulier en cas d'arrêt maladie, pour assurer la continuité des services d'accueil périscolaire et extrascolaire pour tout ou partie des missions suivantes :

- accueil et encadrement des enfants durant les accueils périscolaires sur matin, du midi et du soir
- accueil et encadrement des enfants durant les accueils des mercredis
- accueil et encadrement des enfants durant les accueils extrascolaires.

Il est proposé que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut équivalent au SMIC horaire en vigueur.

➤ *Approuvé à l'unanimité*

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- **Renouvellement du CMEJ**

M. le Maire tient à remercier les 3 conseillers municipaux investis dans l'animation du CMEJ, Gilles LARIDANT, Maryse MOUCHOT et Thomas PIERRE. La dernière action des élus sortants se tenait le 16 septembre avec une collecte de déchets sur la zone de loisirs. Beaucoup moins de déchets collectés, moins de participants également. Dominique Louis, présent à cette action au titre de Natura Passion, a constaté l'engagement et l'enthousiasme des jeunes élus présents.

L'élection de la nouvelle équipe se prépare pour octobre. 9 candidats se sont déjà positionnés.

- **Budget participatif**

Mme L'adjointe au maire en charge des finances et des affaires générales informe du dernier projet reçu au titre du budget participatif, celui d'une nouvelle association « Voiture 14 ». Elle vise à organiser des rencontres de type café associatif avec des temps d'échange et de convivialité, des ateliers créatifs, autour d'un bar. L'équipe de présidence collégiale (7 co-présidents) est en recherche d'un local.

La demande d'aide vise l'achat de matériel pour ces temps d'animation.

M. l'adjoint en charge de l'environnement rappelle le projet Marguerite, visant à identifier des itinéraires de promenades dans la commune. Des devis ont été demandés pour poser des panneaux de signalisation dans la commune.

- **Utilisation de la balayeuse**

M. Dargent souhaite avoir un point sur l'utilisation et le coût actuel de la balayeuse. M. le Maire rappelle que cet engin appartenait à la Communauté de communes avant la fusion en CC3M. N'étant plus en capacité

d'assurer le service à l'échelle du nouveau territoire, elle a été cédée à l'euro symbolique avec reprise de l'agent dédié à la ville de Damelevières. Deux conventions ont été signées, avec Blainville et Charmois pour leur assurer la prestation. La convention avec Blainville a été arrêtée début 2022 et Charmois continue à y recourir une demi-journée par mois, ce qui représente une recette annuelle de 900€.

Le conducteur de la balayeuse parti en retraite a été remplacé à moyens constants. Aujourd'hui l'engin a près de 20 ans, avec des réparations de plus en plus coûteuses et régulières, et elle ne peut être conduite que par un agent avec le permis poids lourd, ce qui est contraignant. La municipalité réfléchit donc à la remplacer par un engin plus récent et conductible avec le permis B.

- **Déblaiement de la ferme rue Général Leclerc**

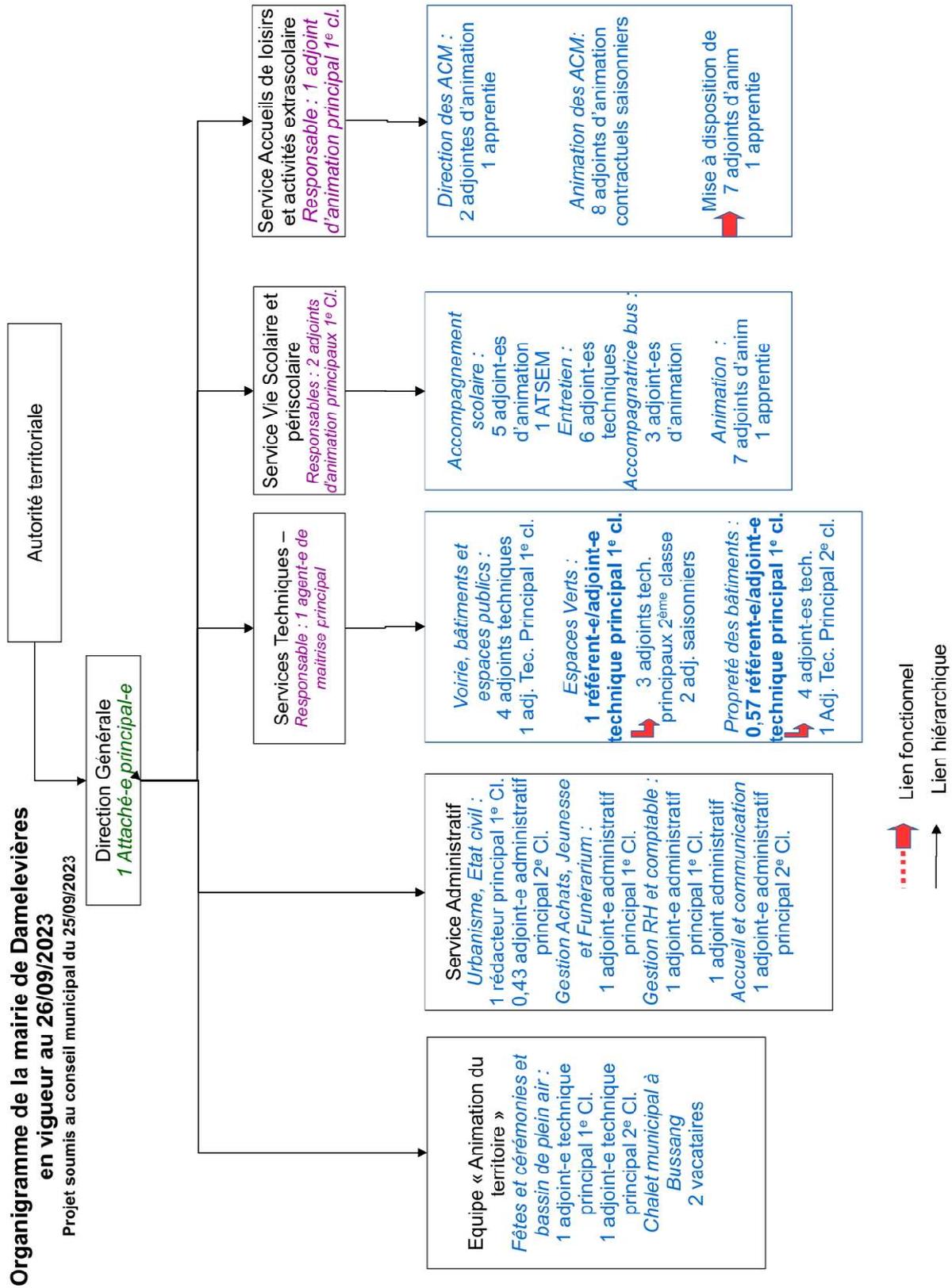
M. Dargent souhaite savoir le coût des devis de déblaiement de la ferme acquise par la ville rue du Général Leclerc. M. le Maire indique 28 665 € pour la réponse à l'appel d'offres initial. Après découverte sur place de matériaux polluants (amiante et hydrocarbures notamment) et nids de guêpes, s'y ajoute aujourd'hui un devis complémentaire à hauteur de 19 732€.

- **Installation de gaz de l'accueil périscolaire**

M. Dargent souhaite savoir si la fuite de gaz à l'accueil Ptits loups au début du mois de juin a été réglée et d'où elle. M. le Maire confirme que GRDF est intervenu immédiatement pour mettre en sécurité l'installation. M. Dargent indique qu'une rumeur court depuis la fin du mois d'août selon laquelle la commune aurait fait retirer des compteurs à gaz pour réduire des factures de gaz. M. le Maire a également entendu ces rumeurs et souhaite y mettre fin en rappelant les faits. Deux compteurs ont été modifiés par une intervention extérieure, qui n'est bien évidemment pas à l'initiative de la ville qui ne dispose ni des compétences ni des connaissances pour le faire. GRDF, propriétaire des compteurs, a porté plainte. Il est évident que la commune n'est pas à l'initiative et n'aurait aucun intérêt à le faire, puisqu'avec ou sans compteur, les factures sont payées par avance, et les sites concernés sont ceux qui consomment le moins.

- **Dispositif BAFA**

Mme l'adjointe en charge de l'enfance et la jeunesse indique que 3 candidates ont été retenues pour se voir financer leur formation BAFA dans le cadre du dispositif municipal. Pour l'année prochaine une réflexion va être menée pour ajouter un critère de sélection supplémentaire concernant les moyens de la famille.



Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Emargement</b>
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	
VILLAUME	Olivier	
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	Excusé
SAINT-DIZIER	Patricia	
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	
DUJARDIN	Bruno	Excusé
LEROY	Sonia	
ALLALA	Abderazak	
CARPENTIER	Mélissa	
LARIDANT	Gilles	Excusé
GREGOIRE	Bruno	
GRUCKER	Yannick	
AUBURTIN	Isabelle	
LOUIS	Dominique	
CARRASCO	Annick	
PIERRE	Thomas	
LEGRAS	Blandine	
MOUCHOT	Maryse	
DARGENT	Olivier	
IRDEL	Thierry	Excusé